

# Laïcité : entretien avec Henri PENA-RUIZ

*Quelle définition pouvez-vous donner de la laïcité ?*

La désignation de la laïcité pourrait être comprise dans un triptyque similaire au triptyque républicain. Selon l'étymologie grecque, c'est le laos, l'unité indivisible du peuple (dans le vocabulaire de l'Eglise, on appelait laïc, non pas l'athée, mais le fidèle qui ne jouait pas de rôle officiel dans l'administration de l'Eglise, et on appelle cleric celui qui joue un rôle officiel). A partir de là, on va définir la laïcité en fidélité à cette étymologie en développant un triptyque de principes indissociables.

La laïcité est le principe d'union de tout le peuple sans distinctions. Ce principe d'union unit les croyants des diverses religions, les athées et les agnostiques. Cette union, le cadre laïc

de la puissance publique la fonde sur trois principes indissociables. Le premier est la liberté de conscience, le deuxième est l'égalité de droits sans distinction d'options spirituelles et le troisième est l'orientation universelle de la puissance publique vers le bien commun à tous.

C'est la définition de la laïcité qui me semble la plus simple, mais aussi la plus juste et la plus forte.

Ce cadre juridique qui unit indissociablement ces trois principes est fait pour tous, pas seulement pour les croyant ou les agnostiques. On peut écarter le contre sens habituel qui fait voir dans la laïcité une hostilité de principe aux religions. Il y a dans un état laïc de la place pour tout le monde.

*Quelles différences entre laïcité et sécularisation ? Problèmes de relations avec nos amis étrangers qui ne comprennent pas ce qu'est la « laïcité à la française »*

La traduction de la sécularisation dans beaucoup de pays anglo-saxons est « secularism ». Sécularisation est un terme religieux : on désigne par séculier ce qui s'inscrit dans le siècle et par régulier, les ordres religieux de croyants, prêtres, moines qui vivent selon des règles. L'ordre séculier et l'ordre régulier sont clairement distingués dans la religion, catholique notamment. On a appelé sécularisation le transfert des grandes fonctions régulatrices de la société (état civil etc.) d'autorités régulières à des autorités séculières, et il est vrai que ce passage du religieux au civil pour la régulation publique a accredité l'idée d'une sécularisation.

Peut-on réduire la laïcité à la sécularisation ? Non mais il y a des traits communs. Désormais, dans un état laïc, ce sont des autorités civiles qui gèrent l'ensemble des fonctions régulatrices. Ça n'empêche pas citoyens et citoyennes croyantes de doubler

**l'obéissance à des autorités civiles de rites religieux, par exemple le mariage religieux peut parfaitement accompagner le mariage civil. Qu'est qui va différencier sécularisation et laïcité ? Un mot : l'idée d'émancipation. La laïcité ne se contente pas d'appeler de ses vœux une séparation de l'Etat et des Eglises, elle ne se contente pas de transférer à l'autorité séculière ce qui jadis relevait de l'autorité régulière des religions, elle unit les êtres humains sur la base des 3 principes de liberté, d'égalité et d'universalité qui ne sont pas des particularismes propres à un pays, mais qui sont des principes de droit le plus souvent conquis au cours de l'histoire dans la lutte contre les différentes formes d'oppression. La liberté de conscience est conquise contre l'intolérance, religieuse ou autre, même politique, l'égalité de droits est conquise contre les privilèges, par exemple les privilèges traditionnels des Eglises et l'orientation universelle de la puissance publique est conquise à**

partir de l'idée d'intérêt général chère à JJ Rousseau contre le maintien d'un principe hiérarchique et contre le privilège de l'intérêt particulier sur l'intérêt général.

Donc ces 3 principes sont clairement des principes de sortie de la dépendance, c'est-à-dire des principes au sens étymologique d'émancipation (en latin ex mancipium, la sortie du domaine paternel à Rome, mancipium ce que le père tient sous sa main – manus capere- ), clairement processus de libération. On n'unit pas les êtres humains par le bas, mais par le haut. On les unit par ce qui les émancipe, par ce qui les élève et non pas par ce qui les abaisse ou les soumet. Voilà la grande différence entre laïcité et sécularisation. La laïcité ajoute l'émancipation à la sécularisation, et évidemment cela a des conséquences très importantes, c'est que l'émancipation comme la laïcité impliquent une exigence. L'exigence laïque, ce n'est pas de renoncer à sa foi quand on est croyant,

mais de savoir utiliser une certaine discrétion lorsque c'est nécessaire. C'est une exigence, un devoir qui entre en réciprocité avec le droit.

*C'est tout à fait clair. Dans le cadre de cette laïcité, quelle est la fonction de l'école ?*

L'idée d'école publique et d'instruction publique remonte au grand Condorcet. Il est chargé par la Révolution d'imaginer un système de scolarisation public, laïc, gratuit, obligatoire. Obligatoire parce que l'enfant ne doit pas être utilisé comme un outil de production, donc il est un âge tendre de la vie où l'enfant doit aller à l'école, non pas pour recevoir une catéchèse ou un prosélytisme religieux imposé ou athée, mais pour s'instruire de connaissances qui sont de portée universelle. Le but de l'école, c'est de former l'autonomie de jugement, ce n'est pas de faire des petits catholiques, des petits athées ou autres,

c'est de faire des citoyens et citoyennes qui maîtrisent leur jugement et qui donc selon Condorcet seront capables de choisir par eux-mêmes sans être influencés ou formatés par un conditionnement extérieur. Condorcet souligne d'ailleurs en s'adressant aux révolutionnaires dans le premier mémoire sur l'instruction publique que l'école est essentielle, qu'il ne suffit pas de conquérir le suffrage pour le peuple et que si on laisse le peuple sans lumière, il ne sera pas en mesure d'utiliser librement son suffrage. Il faut assortir la liberté de conscience et le suffrage universel d'un processus d'instruction qui vise à former dans chaque être humain l'autonomie de jugement. Donc la fonction de l'école est « politique » au sens noble du terme à savoir que pour que les citoyens, membres actifs de la cité, puissent participer en connaissance de cause à la vie commune et à l'exercice du suffrage, il faut que pendant un certain temps et dans un certain lieu qu'on appelle école, l'enfant devenu élève (un

être qui s'élève) puisse apprendre à penser par lui-même, se doter des repères de la culture universelle pour exercer son jugement en toute autonomie. Selon la définition célèbre de Jacques Muglioni\* « L'école, c'est le lieu où l'on apprend ce que l'on ignore pour pouvoir le moment venu se passer de maître ». L'école est un vecteur de liberté et doit être vecteur d'égalité puisque en étant publique, laïque et gratuite, elle soustrait la transmission du savoir aux inégalités des conditions de fortune ou de culture qui existent dans la société civile. C'est aussi ce projet d'émancipation qui est en jeu. Pourquoi l'école doit être laïque et indépendante de la religion ? (nullement anti-religieuse) Parce qu'elle est ouverte à tous, et des enfants athées qui vont à l'école pour s'instruire ne doivent pas y être blessés par un prosélytisme religieux. De la même façon et à l'inverse, les enfants croyants qui viennent à l'école pour s'instruire ne doivent nullement être blessés par un



prosélytisme athée ou par des critiques explicites de la religion. *Un professeur dans l'exercice de ses fonctions dans l'école publique ne doit pas mettre en avant sa foi religieuse pas plus qu'il ne doit mettre en avant son humanisme athée s'il est athée. Dès lors on comprend que la laïcité du maître, des accompagnants scolaires, des surveillants, des conseillers d'éducation, ne réside que dans une seule exigence qui est la retenue, les maîtres ne doivent pas dans l'exercice de leur fonction privilégier l'affirmation de leur foi ou de leur athéisme. Leur abstention, leur neutralité neuter en latin (ni l'un ni l'autre) est donc la condition du respect égal des croyants, des athées et des agnostiques. Ce qui veut dire que l'école n'est pas contre Dieu comme le disait Mgr Freppel\*\* en invectivant Jules Ferry, mais elle laisse les familles absolument libres de donner en plus à titre privé une éducation religieuse. Jules Ferry et les fondateurs de l'école laïque avaient considéré qu'il*

fallait laisser un temps libre, le jeudi, pour que les familles qui le désirent librement puissent faire donner une instruction religieuse à leurs enfants.

*Quelle place des religions dans une société laïque ? Quelle différence entre croyance et connaissance ?*

Il est clair que les phénomènes religieux ont joué un rôle important dans l'histoire et que ce serait de l'obscurantisme de prétendre enseigner en les taisant. Comment les maîtres doivent-ils parler de la religion puisqu'ils sont tenus à l'obligation de laïcité et de retenue. Evidemment selon une règle simple qui est d'instruire et jamais de condamner ou d'approuver. Ce qui veut dire que par exemple, on peut très bien imaginer que dans l'école laïque on distribue une photocopie d'une page de la Bible, par exemple le récit de la Genèse avec comme finalité, je l'ai fait très souvent en classe, (comme professeur de

terminale ou d'hypokagne de leur dire « voilà comment un certain nombre d'hommes dans l'histoire de l'humanité se représentent la naissance du monde et des espèces humaines », quitte à ce que dans un autre temps du cours, on donne une page de Darwin « l'Evolution des espèces » pour expliquer comment d'autres hommes se représentent le monde. Après évidemment dans le cours sur les sciences de la vie et de la terre, les élèves vont découvrir que la vision darwinienne est d'ordre scientifique étayée sur des preuves alors que la vision biblique n'est pas d'ordre scientifique, qu'elle relève d'une foi et d'une croyance. Un objet de croyance n'est ni démontrable ni indémontrable, un peu comme le dit Kant à propos de l'existence de Dieu ; il était croyant, mais il disait « je ne peux pas démontrer l'existence de Dieu, mais je ne peux pas non plus démontrer sa non existence ». Il y a dans tout cela évidemment un projet de lucidité. L'école n'est pas faite pour éradiquer les croyances, elle est faite

pour faire connaître la distinction entre croyance et connaissance. Il est clair que, si j'ai besoin de me faire soigner d'une infection virale, ou même d'un microbe qui est sensible aux antibiotiques, il faut évidemment que la science du corps et la science des antibiotiques me permettent de fonder une guérison éventuelle sur une connaissance appropriée et pour un croyant comme pour un athée, la connaissance est importante. Maintenant on peut croire, je peux croire qu'un monde sans guerre adviendra un jour mais je ne peux pas démontrer qu'il adviendra de façon certaine, donc c'est un objet de croyance. Cette croyance, j'en ai sans doute besoin pour lutter pour la paix parce que si je crois à priori que jamais on ne pourra éradiquer les guerres qui existent entre les hommes, je suis d'entrée démobilisé. Donc la croyance, comme le montre bien Kant, peut avoir son utilité, à la condition bien entendu qu'elle ne se confonde pas avec une connaissance parce que alors là on bascule dans le fanatisme et comme

**l'obscurantisme, c'est le refus de distinguer le croire et le savoir.**

**Donc l'école a un rôle qui est clair, instruire pour émanciper et former l'autonomie de jugement, donner à connaître les faits fondamentaux de l'histoire humaine, entre autres le fait religieux mais aussi le fait mythologique, mais aussi les humanismes athée et agnostique, je ne vois pas pourquoi on limiterait l'approche de la sphère spirituelle aux seules religions qui ne détiennent pas le monopole de la spiritualité. Etudier une page d'athées comme Sartre ou Camus est aussi important dans l'école de la république qu'étudier une page de St Augustin ou de St Thomas ?**

**Il faut être extrêmement clair, l'école doit ouvrir « grand angle » le champ de la connaissance humaine dans l'intérêt des élèves qui doivent devenir des citoyens et des hommes maîtres de leur jugement.**

***Vous venez de parler de fanatisme...***

*pouvez-vous approfondir qu'est-ce qu'un fanatique ?*

Le fanatique peut se définir comme étant celui qui n'a aucune distance à soi, c'est-à-dire qui est tout d'un bloc, qui mêle la croyance et la connaissance de façon obscurantiste, et qui surtout adhère à ses croyances avec un tel degré de totalitarisme de son être qu'il en devient intolérant à l'égard de ce qui n'est pas ses croyances. Le fanatique, c'est celui qui confond son être avec ses croyances, on l'a bien vu avec la tragédie de Charlie Hebdo et les caricatures de Mahomet. Les musulmans fanatiques sont heureusement en très très petit nombre et nous n'avons pas le droit de commettre le moindre amalgame entre l'ensemble de la population de confession musulmane et ces quelques individus fanatiques qui ne la représentent pas. Le fanatique, comme ces assassins de Charlie, est celui qui se sent atteint dans son être quand il est atteint dans

ses croyances. Si vous critiquez une de ses croyances, si vous la tournez en dérision, il croit à tort que c'est son être qui est critiqué. Le fanatique, c'est celui qui en vient à considérer que le respect dû aux personnes et à la liberté de croire doit s'étendre aussi aux croyances elles-mêmes dans leur contenu. Or c'est là qu'il commet me semble-t-il une erreur et une faute ; ce qui est respectable, c'est la personne humaine, et sa liberté de croire, mais ce n'est pas forcément sa croyance. Je me réserve le droit de critiquer une croyance si celle-ci ne me paraît pas saine, si elle n'est pas juste et ne me semble pas fondée, je ne vois pas pourquoi je ne la critiquerai pas, je ne vois pas pourquoi je ne la tournerai pas en dérision ; mais évidemment quelqu'un qui est choqué qu'on critique sa croyance doit admettre d'être choqué sans en faire une raison pour trainer en justice, voire beaucoup plus grave et incommensurable, voire tuer celui qui l'a choqué.

*La critique ne peut-elle pas devenir un délit lorsqu'elle est appliquée à un petit groupe de personnes ?*

Je comprends qu'on pose la question mais je répondrai de façon nette et tranchée il faut tenir bon sur la distinction de la personne et de sa croyance. Lorsque M. Philippe Tesson en tant que journaliste dit : ce sont les musulmans qui mettent la merde dans les banlieues, là c'est un délit constitué de racisme. Le délit de racisme, c'est de mettre en cause un groupe d'êtres humains en fonction de son origine. Le délit est constitué. En revanche, critiquer l'Islam, même dire que l'Islam est une religion inacceptable etc., la tourner en dérision, ce n'est pas un délit. Ça peut choquer des personnes, mais ce n'est pas un délit. Ça peut être vécu très mal par des gens qui par ailleurs se sentent discriminés pour des raisons socio-économiques mais ce n'est pas une raison pour renoncer à la critique. C'est pourquoi il ne faut pas



tout mélanger, il y a en France des êtres humains qui sont victimes de racisme, du racisme à l'embauche, du racisme au logement et qui donc se sentent exclus de la république, mais pour mettre un terme à cette exclusion il faut agir par des moyens adéquats, agir contre le racisme, agir contre la discrimination sur le nom ou l'origine, faire des curriculums anonymes, agir contre la discrimination qui pourra être liée à l'origine d'une personne et il faut agir donc sur le plan social, sur le plan idéologique, sur le plan médication, développer l'antiracisme etc., mais ce n'est pas parce qu'une population qui croit dans l'Islam est par ailleurs discriminée pour des raisons socio-économiques qu'elle a le droit de mélanger les problèmes. Moi je considère que quelles que soient les conditions dans lesquelles vivent des hommes, les hommes restent des hommes, il ne faut pas les déresponsabiliser. Le fait d'être malheureux, le fait de se sentir exclus ne justifie pas le crime et ne le justifiera jamais. On peut tenter de

comprendre dans quelles conditions des êtres humains en arrivent à se sentir exclus et à chavirer dans le crime, mais pour appuyer sur la gâchette, il faut une volonté de le faire et un être humain n'est jamais un automate. Quand les frères Kouachi tuent 12 personnes dans une salle de rédaction, quelque soient les circonstances que l'on pourra évoquer en disant : « il y a des banlieues, des zones de non droit avec une déshérence économique et sociale, une absence de services publics de qualité, de perspectives d'emploi etc... » ne nous trompons pas de diagnostic. Cela veut dire évidemment que la laïcité n'est pas suffisante, car si la laïcité permet de résoudre un certain nombre de problèmes, elle ne permet pas de résoudre tous les problèmes. Il faut aussi, comme le disait le grand Jaurès, la justice sociale et évidemment pour qu'une société soit saine, il faut ce couplage entre justice sociale et laïcité.

Propos recueillis par Françoise Gaudeul

et Jean-Pierre Schmitz

**\*Jacques Muglioni (1921-1996) est un philosophe français qui défendait une conception exigeante et républicaine de l'enseignement. Il estimait que l'éducation ne doit pas se donner pour mission d'adapter les élèves à la société mais de leur fournir les outils intellectuels pour choisir la société dans laquelle ils souhaitent vivre.**

**\*\*Mgr Freppel (1827-1891) fut évêque d'Angers et député à l'Assemblée Nationale. Il est le fondateur de l'Université catholique de l'Ouest.**